



ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
TREIZIÈME LÉGISLATURE

R A P P O R T D' I N F O R M A T I O N

*Présenté à la suite de la mission effectuée au Burkina Faso
du 6 au 12 février 2011*

par une délégation du

GROUPE D'AMITIÉ FRANCE- BURKINA FASO ⁽¹⁾

(1) Cette délégation était composée de M. François Loncle,
Président, MM. Jacques Bascou, Loïc Bouvard et Michel Terrot.

SOMMAIRE

CARTE	5
INTRODUCTION	7
I. Présentation du Burkina Faso	9
A. LE BURKINA FASO EN CHIFFRES	9
• Données géographiques	9
• Données démographiques	9
• Données économiques	9
B. HISTOIRE ET POLITIQUE	10
1. Rappel historique	10
2. Le mandat présidentiel	11
3. La Politique extérieure	11
C. L'ECONOMIE DU BURKINA FASO	11
1. Principales caractéristiques	13
a. L'agriculture	14
b. L'industrie	15
c. Les réformes	16
2. Les relations économiques avec la France	16
a. L'aide au développement	16
b. La coopération décentralisée	18
d. La coopération régionale Rhône Alpes/Hauts-Bassins	19
3. La Chambre de Commerce et d'Industrie	21
II. Entretiens	23
A. ENTRETIEN AVEC LE PRESIDENT KABORE	23
B. ENTRETIEN AVEC M. TERTIUS ZONGO	24
C. ENTRETIEN AVEC M. ARSENE BONGNESSAN YE	25
D. ENTRETIEN AVEC M. JEROME BOUGOUMA	26
E. ENTRETIEN AVEC MME CELINE YODA-KONKOBO	27
F. ENTRETIEN AVEC MME CECILE BELOUM ET MME MINATA SAMATE	28

III. Visites de terrain	31
A. LA PROBLEMATIQUE DE L'EAU	31
1. Ressources et utilisation de l'eau	31
a. Ressources en eau	31
b. Utilisation de l'eau	32
c. Les eaux internationales	32
2. Le développement de l'irrigation et du drainage	32
a. L'évolution de l'irrigation	32
b. Le rôle de l'irrigation dans la production agricole et l'économie	33
3. La gestion de l'eau	34
4. Les ressources en eau dans les Hauts-Bassins	35
5. Perspectives	35
B. LE COTON	36
1. Présentation de la filière	36
2. Organisation de la filière	37
a. Les principaux acteurs de la filière	37
b. La gestion de la filière coton	40
3. Performances et difficultés	41
a. Performances	41
b. Difficultés	42
c. Perspectives	43
C. LE RIZ	44
1. La filière rizicole	44
2. La plaine de la vallée du Kou (Bama)	44
a. Caractéristiques	45
b. Organisation	45
c. Le riz étuvé	46
d. Difficultés	46
D. LES PLATES-FORMES MULTIFONCTIONNELLES	47
1. Le programme « plates-formes multifonctionnelles »	47
2. Descriptif d'une plate-forme multifonctionnelle	47
a. Caractéristiques techniques	47
b. Financement des plates-formes	48
c. Gestion des plates-formes	48
3. L'amélioration des conditions de vie des femmes	49
4. Perspectives	50
CONCLUSION	51
PROGRAMME DE LA MISSION	53

CARTE



INTRODUCTION

A l'invitation de Mme Fatoumata Diendéré Diallo, députée, présidente du groupe d'amitié Burkina Faso-France, une délégation du groupe d'amitié France-Burkina Faso de l'Assemblée nationale a séjourné au Burkina Faso du 6 au 12 février 2011.

La délégation était conduite par M. François Loncle, député (SRC) de l'Eure et Président du groupe d'amitié, et était composée de M. Jacques Bascou, député (SRC) de l'Aude, vice-président du groupe d'amitié, M. Loïc Bouvard, député (UMP) du Morbihan et M. Michel Terrot, député (UMP) du Rhône, membres du groupe d'amitié.

La mission avait choisi comme thèmes d'étude les problèmes liés à l'eau et à l'agriculture, ainsi que la coopération décentralisée avec le Burkina Faso.

A l'Assemblée nationale, la délégation a été reçue par le Président, M. Roch Marc Christian Kaboré et a tenu une réunion avec le groupe d'amitié Burkina Faso-France.

Les députés ont en outre rencontré le Premier ministre, M. Tertius Zongo, le ministre d'Etat chargé des réformes politiques, M. Bongnessan Arsène Yé, ainsi que le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, la ministre chargée des Relations avec le Parlement, la ministre de la Promotion de la Femme et la ministre déléguée chargée de la Coopération Régionale.

A Ouagadougou la délégation a également eu un entretien avec des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso.

La délégation s'est rendue ensuite dans la région des Hauts Bassins. A Bobo-Dioulasso elle a pu s'entretenir avec le chargé de la coopération de la mairie, le directeur régional de l'agriculture et le directeur adjoint de la production cotonnière

de la Sofitex. Elle s'est ensuite rendue dans la plaine rizicole de Bama. De retour à Ouagadougou, elle a visité la plateforme multifonctionnelle de Kienfangué.

Les députés ont par ailleurs été reçus par l'ambassadeur de France au Burkina Faso, S. Exc. M. Emmanuel Beth et ont tenu une réunion avec le ministre chargé de la coopération, M. Henri de Raincourt, de passage à Ouagadougou. Ils ont de plus visité le centre culturel français Georges Méliès.

Les membres de la délégation ont été particulièrement sensibles à la qualité de l'accueil qui leur a été réservé par les autorités et la population burkinabè et tiennent à exprimer leurs plus vifs remerciements à l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réussite de cette mission d'information. Ces remerciements vont également au personnel de l'ambassade de France pour sa courtoisie et son efficacité.

I. PRESENTATION DU BURKINA FASO

A. LE BURKINA FASO EN CHIFFRES

• Données géographiques

Nom officiel : Burkina Faso

Superficie : 274.200 km²

Capitale : Ouagadougou

Villes principales : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou

Langue officielle : Français

Monnaie : Franc CFA

• Données démographiques

Population : 15, 8 millions d'habitants (Banque Mondiale, 2009)

Densité : 54 hab/km²

Croissance démographique : 3,4 % (Banque Mondiale, 2009)

Espérance de vie : 53 ans (Banque Mondiale, 2008)

Taux d'alphabétisation : 29 %

Religion (s) : Islam (50 %), animisme (40 %), christianisme (10 %)

Indice de Développement humain : 161^e sur 169 pays (PNUD)

Classement Transparency International : 79^e sur 180 pays (2009)

• Données économiques

PIB en 2009 : 8,1 Mds \$ (Banque Mondiale)

PIB par habitant en 2009 : 510 \$ (Banque Mondiale)

Taux de croissance en 2009 : 3,5 % (Banque Mondiale)

Taux d'inflation en 2009 : 3,1 % (Banque Mondiale)

Solde budgétaire en 2008 : - 4,4 % du PIB (FMI)

Balance commerciale en 2008 : - 11,8 % du PIB (FMI)

Principaux clients en 2009 : Singapour (9,8 %), Belgique (7,4 %), Thaïlande (6,6 %), Ghana (4 %), Inde (2,9 %)

Principaux fournisseurs en 2009 : Côte d'Ivoire (22,3 %), France

(17,9 %), Togo (5,9 %), Afrique du Sud (3,2 %), Belgique (3,1 %)

Part des principaux secteurs d'activité dans le PIB en 2009

▀ agriculture : 34,1 %

▀ industrie : 26,5 %

▀ services : 39,3 %

Exportations de la France vers le Burkina Faso en 2009 :

220 M€ (DGTPE)

Importations françaises depuis le Burkina Faso en 2009 : 7 M€

(DGTPE)

B. HISTOIRE ET POLITIQUE

1. Rappel historique

Indépendante le 5 août 1960, la Haute Volta a connu plusieurs coups d'Etat dont celui de Thomas Sankara en 1983. Elle devient le Burkina Faso, « pays des Hommes intègres », en 1984. Le 16 octobre 1987, Blaise Compaoré, ancien compagnon de route de Sankara, prend le pouvoir. Il est élu Président en 1991 et impose alors le multipartisme. La Constitution de la IX^e République est adoptée le 11 juin 1991 et met en place de nouvelles institutions, dont l'Assemblée nationale élue au suffrage universel pour 5 ans.

Le Président Compaoré est réélu en 1998 à une courte majorité, puis en 2005 avec 80 % des voix dès le premier tour, ce qui lui donne une réelle légitimité politique.

Les élections municipales du 23 avril 2006 représentent une étape importante pour le pays car elles sont les premières à s'inscrire dans le cadre de la décentralisation et consacrent la « communalisation intégrale » du pays. Ces municipales confirment la prépondérance du parti présidentiel, le « Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), dont se réclament plus de 72 % des nouveaux élus. Les élections législatives de 2007 consacrent également une large victoire du CDP et des partis de la mouvance présidentielle.

L'opposition, quant à elle, tente de se réunir et le parti de l'Union pour la renaissance-Parti Sankariste (Unir-PS) est désigné chef de file de l'opposition et son président, Bénéwendé Sankara, est

candidat à l'élection présidentielle de novembre 2010. L'ancien Ministre de l'économie et des finances, Zéphirin Diabré, organise en mai 2010 à Ouagadougou un « forum des citoyens de l'alternance », qui devient le 1^{er} mars 2010 son parti politique, l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC).

2. Le mandat présidentiel

Le premier tour de la dernière élection présidentielle a lieu le 21 novembre 2010 et Blaise Compaoré est réélu à la Présidence de la République, avec 80 % des voix. Depuis, la question de la révision de la Constitution de 1991 est au centre des réflexions politiques. En effet, une révision de l'article 37 de la Constitution permettrait au président Blaise Compaoré de prétendre à une nouvelle investiture en 2015. Les autorités burkinabè ont annoncé qu'une telle modification ne pourrait être envisagée que si elle faisait l'objet d'un consensus national. Un rapport qui traite – entre autres sujets – de la pertinence ou non de modifier l'article 37 a été publié. Ce texte devrait être présenté dans toutes les régions du pays, puis discuté lors d'assises nationales, donnant lieu à une large consultation populaire.

3. La Politique extérieure

Le Burkina Faso est membre de trois organisations habilitées à conduire des opérations de paix : l'ONU (1960), l'Union africaine (OUA/1963) et la CEDEAO (1975) et le Président Compaoré est très présent sur la scène internationale. Il a été élu à la Présidence de l'UEMOA et de la CEDEAO pendant 2 années consécutives (2007 et 2008). L'entrée du Burkina Faso au Conseil de Sécurité comme membre non permanent pour les années 2008-2009 a renforcé la stature internationale que se construit le pays. La nomination en août 2008 de M. Djibril Bassolé, comme médiateur conjoint de l'Union Africaine et des Nations Unies au Darfour (il a occupé ce poste jusqu'en avril 2011), a confirmé cette évolution. De plus, le Président Blaise Compaoré a présidé le 14 juillet 2011 au Qatar, en compagnie de plusieurs présidents africains, la cérémonie de signature d'un accord de paix entre le gouvernement

du Soudan et le Mouvement pour la libération et la justice du Darfour.

Le Président Compaoré a joué un rôle direct de médiation dans différentes crises majeures ouest-africaines :

- La facilitation du dialogue inter-togolais en août 2006 a permis au Burkina Faso de revenir sur la scène diplomatique. Le Président burkinabè a joué un rôle important dans la conclusion de l'Accord Politique Global de 2006 dont il a été facilitateur. Il a continué depuis lors d'accompagner le dialogue inter-togolais, particulièrement dans la perspective de la préparation des élections présidentielles de mars 2010.
- Depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou en mars 2007, le Burkina Faso a joué un rôle déterminant dans le processus de sortie de crise ivoirien. Le Président burkinabè, facilitateur de cet accord, a veillé à sa mise en œuvre et organisé de nombreuses réunions de suivi à Ouagadougou. Les deux pays ont signé un traité d'amitié et de coopération le 29 juillet 2008. La visite d'Etat du Président Compaoré en Côte d'Ivoire (15-18 septembre 2009), marquée en particulier par la tenue d'un Conseil des Ministres conjoint entre les deux gouvernements, s'est inscrite dans la continuité de ce traité. Dans une déclaration du 23 avril 2011, le nouveau ministre des Affaires étrangères, Djibril Bassolé, a fait part hier de l'intention de son pays d'aider la Côte d'Ivoire à « parachever » son processus de paix.
- Suite aux évènements du 28 septembre 2009, le Président Compaoré a été nommé facilitateur du processus de sortie de crise guinéenne par la CEDEAO. C'est grâce à son action et à ses efforts constants que la « Déclaration conjointe de Ouagadougou » du 15 janvier 2010 a scellé le lancement du processus de transition guinéen. L'action du Président burkinabè est saluée par la communauté internationale, et dans une déclaration du 16 février 2010, le Président du Conseil de sécurité des Nations Unies déclare à ce sujet : « *Le Conseil réaffirme son appui aux efforts de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest*

(CEDEAO) et de l'Union africaine. Il rend hommage au président Blaise Compaoré du Burkina Faso pour ses efforts de médiation et accueille favorablement le communiqué du Groupe de contact international sur la Guinée, en date du 26 janvier 2010, et celui issu du Sommet de l'Union africaine, en date du 3 février 2010. »

De plus, le Président Blaise Compaoré, attache la plus grande importance à la question du terrorisme, en particulier à l'action d'Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) dans la région du Sahel. Il dispose d'une cellule spécialisée, au sein de son équipe présidentielle, pour suivre avec son gouvernement le dossier de la lutte contre le terrorisme, en liaison avec ses homologues des pays voisins les plus concernés (Mali, Niger, Mauritanie, Algérie).

En outre, Blaise COMPAORÉ s'est impliqué, personnellement, dans la libération des otages canadiens et espagnols détenus par AQMI.

C. L'ÉCONOMIE DU BURKINA FASO

1. Principales caractéristiques

Avec un PNB de moins de 400 euros par habitant, le Burkina Faso est un pays pauvre (161^e rang sur 169 au dernier classement de l'Indice de développement humain), dont la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Son développement est freiné par la faiblesse de ses ressources naturelles, l'importance de sa croissance démographique (3 % par an), la rudesse de son climat et le faible accès de sa population à l'eau potable, aux soins de santé et à l'éducation.

La croissance a néanmoins atteint plus de 5 % par an de 2000 à 2008, mais s'est ralentie en 2009 (3,2 %) du fait de conditions météorologiques défavorables (sécheresse, inondations) et du ralentissement de la demande mondiale, ce qui s'est traduit par une forte baisse de la production de céréales (- 10 %) et de coton (- 7 %). Enfin, l'économie du pays a été fortement fragilisée par la

crise en Côte d'Ivoire, Abidjan étant jusqu'alors le principal port de transit des marchandises destinées à l'exportation et, de plus, des difficultés d'approvisionnement ont entraîné une hausse du coût de la vie. Le sous-emploi entraîne un fort taux d'émigration et les trois millions de Burkinabè qui vivaient en Côte d'Ivoire rapatriaient chaque année des dizaines de milliards de francs CFA au Burkina Faso. L'activité économique du pays est de plus très dépendante de l'aide internationale.

a. L'agriculture

L'économie du Burkina Faso est fortement dépendante de l'agriculture qui représente 34 % du PIB et emploie 80 % de la population active dans de petites exploitations familiales d'une superficie moyenne de 2 hectares. L'essentiel de la production agricole est autoconsommée, les revenus des agriculteurs provenant de la vente d'éventuels surplus et d'activités annexes telles que le maraîchage, la pêche ou l'artisanat. Les disparités régionales sont marquées, le nord du pays étant chroniquement déficitaire et le sud-ouest (zone cotonnière) généralement excédentaire. L'agriculture se concentre sur quelques produits (coton, élevage, céréales, maraîchage), le coton à lui seul fournit 60 % des recettes de l'Etat et est la principale ressource en devises du monde rural. L'agriculture est donc très sensible aux aléas climatiques (pluviométrie) et aux chocs exogènes, tels les variations du cours du coton et du prix du pétrole et des produits alimentaires. Alors que le prix des intrants (semences, engrais) augmente, le prix du coton chute d'année en année : le prix au kilo du coton graine est en effet passé de 210 FCFA en 2005 à 145 FCFA en 2007. Afin de ne plus subir les chutes des cours mondiaux du coton, le Burkina Faso tente de diversifier son économie et développe la culture de céréales avec une production croissante de mil, sorgho, maïs et riz. Les cultures maraîchères (gombos, oignons) et fruitières (mangues et agrumes) souffrent d'un manque d'infrastructures qui limitent leur développement. Les haricots verts, cultivés principalement dans la province du Bam, représentent néanmoins une part importante des exportations vers l'Europe.

L'élevage – de type extensif – constitue la deuxième ressource de l'Etat après le coton. Le cheptel est estimé à 5 millions de bovins, 17 millions d'ovins et de caprins et 25 millions de volailles. Les

exportations de viande se font principalement vers l'Afrique de l'Ouest, alors que les peaux sont essentiellement exportées vers l'Italie, une partie étant utilisée pour l'artisanat local.

b. L'industrie

L'industrie du pays est fort peu développée et essentiellement agro-alimentaire avec majoritairement de petites unités agro-alimentaires et des entreprises spécialisées dans l'exécution des tâches auxiliaires qui accompagnent la construction de routes et de bâtiments. Elle n'emploie que 5 % de la population active.

Le secteur minier est en expansion avec un doublement de la production d'or à 12,1 tonnes, qui a dépassé le coton comme premier produit d'exportation. Quelques mines sont en service, dont la mine de Poura pour l'or et le gisement de Perkoa pour le zinc. Le sous-sol recèle également du manganèse, du cuivre, des phosphates, de la bauxite, du marbre et des diamants. Mais dans l'ensemble, l'exploitation minière est insuffisamment développée et encore peu rentable. Sur le plan énergétique, le Burkina Faso n'a pas de pétrole et son taux d'électrification national (19 %) est un des plus bas de la région. L'industrie de transformation est peu développée et soumise à une concurrence internationale accrue.

Les grandes unités industrielles sont d'un nombre réduit et localisées dans les deux grandes villes du pays que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Les créations d'entreprises industrielles sont peu nombreuses avec une moyenne de 468 nouvelles entreprises industrielles par an depuis 2002. Ces créations d'entreprises sont généralement enregistrées dans les BTP et l'agroalimentaire.

L'industrie burkinabè est très peu exportatrice. Les principaux produits exportés sont le coton fibre et l'or. En effet, les exportations en valeur de ces produits ont représenté respectivement 35,74 % et 22,6 % de l'ensemble des exportations du pays en 2008. La contribution de l'or était de 8 % en 2007.

c. Les réformes

Le Burkina Faso est le 1^{er} pays à avoir élaboré un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2000), sur lequel les donateurs ont progressivement aligné leurs appuis. La conduite de la politique macro-économique s'inscrit dans le cadre d'un accord conclu avec le FMI en 2007 au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC).

Au début des années 90, d'importantes réformes ont été engagées dans plusieurs domaines, dont le domaine économique, avec un programme d'ajustement structurel qui a permis de rétablir les grands équilibres macro-économiques et d'assainir les principaux secteurs de l'économie. De plus, il a été entrepris de mieux répartir les fruits de la croissance en consacrant une part importante des ressources de l'État aux secteurs de l'éducation de base, de la santé, de l'eau et de l'assainissement. Les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre des réformes structurelles sont soulignés par les partenaires au développement (gestion des finances publiques, mobilisation des recettes fiscales, augmentation de la productivité du secteur coton, amélioration du climat des affaires).

Le Gouvernement a entrepris de moderniser l'économie afin d'accroître la compétitivité, de conquérir de nouveaux marchés extérieurs et de devenir un pôle de développement en Afrique de l'Ouest. Le secteur privé est appelé à jouer un rôle de premier plan dans cette stratégie. La modernisation de l'environnement institutionnel et juridique (code des investissements, code douanier, code minier, législation du travail, etc.), devrait permettre aux investisseurs de garantir la rentabilité de leurs investissements.

2. Les relations économiques avec la France

a. L'aide au développement

Jusqu'en 2009, la France était le premier partenaire bilatéral au développement du Burkina Faso. Entre 2006 et 2008, l'aide française a représenté au total 167 M€, soit en moyenne 83,5 M€

par an. Pour 2009, l'Aide Publique au Développement (APD) française est estimée à 52 M€. La coopération bilatérale française évolue fortement vers l'aide programme et l'aide budgétaire sous l'impulsion de la démarche d'harmonisation des aides et de la définition par les autorités burkinabè d'un cadre général des aides budgétaires. La France a ainsi accordé au Burkina Faso une aide budgétaire globale pluriannuelle de 19,5 M€ pour la période 2006-2008. Une convention pour une nouvelle aide budgétaire pluriannuelle 2009-2011, d'un montant de 19,5 M€ a été signée en avril 2009. De plus, suite aux inondations ayant frappé le pays début septembre 2009, la France a répondu aux demandes d'assistance du gouvernement Burkinabè au travers de donations d'un montant total de 1,06 M€.

Caractérisée naguère par l'éparpillement de ses interventions, manquant de cohérence et de visibilité, la coopération française se concentre désormais sur des secteurs définis. Le document-cadre de partenariat (DCP) 2006-2010 d'un montant indicatif prévisionnel de 302 M€, s'inscrit pleinement dans les objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté défini par le pays. Il vise à recentrer la coopération française sur les secteurs des infrastructures de l'eau et assainissement et de l'éducation de base avec trois axes transversaux : l'appui à la bonne gouvernance et l'Etat de droit, la promotion de la francophonie et des liens culturels, l'enseignement supérieur et la recherche.

De 2006 à 2010, le volume moyen annuel des engagements du Groupe AFD s'est élevé à environ 35 M€. Conformément aux secteurs de concentration du DCP, les principaux secteurs bénéficiaires des financements de l'Agence française de développement (AFD) ont été : les infrastructures rurales et urbaines (appuis au secteur électrique, équipements rural et urbain au bénéfice des collectivités territoriales), l'eau et l'assainissement (contribution au programme national d'alimentation en eau potable, subventions au secteur de l'assainissement) et l'éducation (appui au plan décennal de développement de l'éducation de base et à la formation professionnelle).

La coopération de l'Union Européenne au Burkina Faso au titre du 10^e FED se concentre sur deux domaines d'intervention : le

renforcement des infrastructures de base et de l'inter-connectivité (infrastructures routières, eau potable et assainissement, énergie renouvelable) et l'appui à la bonne gouvernance (gouvernance politique et démocratique, gouvernance locale). Le programme indicatif pluriannuel pour le Burkina Faso au titre du 10^e FED prévoit une enveloppe de 537,2 M€ au service de ces priorités.

b. La coopération décentralisée

Née des premières relations de solidarité entre communes et citoyens français et burkinabè, la coopération décentralisée franco-burkinabè a aujourd'hui plus de 40 ans. Le premier jumelage, qui date de 1967, lie les villes de Loudun (Poitou-Charentes) et de Ouagadougou. Plus de 200 collectivités territoriales françaises (communes, départements et régions) entretiennent des relations, plus ou moins formelles, avec des collectivités burkinabè et on estime à environ 110 les partenariats de coopération décentralisée réellement actifs. De nouvelles relations naissent chaque année, faisant du Burkina Faso la destination privilégiée des collectivités locales françaises en Afrique. Un tiers des collectivités territoriales burkinabè ont ainsi une relation de coopération avec une collectivité territoriale française. Les actions de coopération entre collectivités françaises et burkinabè se répartissent néanmoins de manière inégale sur le territoire burkinabè, la majeure partie d'entre elles se concentrant autour de la capitale et le long des grands axes de communication, certaines régions, comme l'Est ou le Nord étant relativement délaissées.

Avant le processus de décentralisation au Burkina Faso, qui a vu la mise en place de communes autonomes en 2006 (302 communes rurales, 49 communes urbaines et 13 régions), les collectivités locales françaises et burkinabè étaient principalement liées par de simples jumelages basés sur la culture ou l'action humanitaire. Depuis, les collectivités locales françaises ont entrepris de mettre leur expérience de la décentralisation et de la gestion communale au service du développement institutionnel de leurs homologues burkinabè. C'est ainsi que la coopération décentralisée est passée de la réalisation humanitaire de petits ouvrages sociaux (centres de santé, école) ou urbains (assainissement, forages...) à l'appui au développement local intégrant des actions structurantes et pérennes

de réduction de la pauvreté. Cette coopération, d'abord militante et fondée sur une charte d'amitié est aujourd'hui basée sur des conventions de partenariat entre collectivités burkinabè et françaises qui sont reconnues, légalisées et soutenues par les deux Etats, tout en laissant une très large autonomie aux acteurs locaux.

d. La coopération régionale Rhône Alpes/Hauts-Bassins

Après une première phase de coopération pendant la période 2005/2008, la coopération décentralisée entre la Région Rhône-Alpes et la Région des Hauts-Bassins a été renouvelée en janvier 2009 par le vote d'une nouvelle convention triennale 2009/2011. La Région Rhône-Alpes est ainsi prête à engager un budget annuel d'1 M€ dans le cadre de ce partenariat.

Cette coopération se structure autour de trois axes :

- l'appui à la décentralisation et le renforcement institutionnel avec la mise en œuvre de trois actions :
 - Le cofinancement de la construction de l'hôtel de Région à Bobo-Dioulasso, aux côtés de l'Etat burkinabè et du Conseil régional des Hauts-Bassins, avec un engagement rhônalpin de 305 000 €. La construction devrait être achevée au printemps 2011,
 - La création avec la Région partenaire et les 33 communes existantes dans les Hauts-Bassins d'une Agence Régionale de Développement des Hauts-Bassins, accompagnant financièrement, d'une part, la réalisation de projets d'infrastructures communales (réhabilitation d'écoles, marchés ruraux, abattoirs, centres de santé...) et régionale (soutien à la mise en place de fermes pilotes...) et, d'autre part, l'organisation de modules de formation à destination des élus et des agents décentralisés,
 - La mise en place, auprès du Conseil régional des Hauts-Bassins, d'une cellule technique de suivi de la décentralisation à l'échelle des trois provinces (Tuy, Houet et KénéDougou).

- Le développement économique durable, notamment autour des productions agricoles locales avec des actions qui suivent deux axes complémentaires :

- Un relais ERAI (Entreprises Rhône-Alpes à l'International) à Bobo-Dioulasso accompagne et facilite les partenariats économiques entre opérateurs des deux régions, en partenariat avec l'ADEA (Association pour le Développement Economique en Afrique),

- L'appui aux politiques régionales de développement de certaines filières de productions agricoles locales, telles que la noix de cajou, le fonio, l'aviculture et la production laitière.

- La formation technique et professionnelle. Toutes deux compétentes en matière de formation, la Région Rhône-Alpes et la Région des Hauts-Bassins partagent un enjeu politique fort : celui de la formation et de l'insertion professionnelle de la jeunesse, avec les actions suivantes :

- L'appui à la mise en place d'une filière en métallerie-soudure au Centre Don Bosco de Bobo-Dioulasso,

- L'organisation de chantiers d'insertion-formation impliquant des jeunes des deux pays,

- L'accompagnement de jumelages entre établissements d'enseignement technique, notamment dans le domaine agricole (Lycée d'Enseignement Général et de Techniques Agricoles de Crémieux-Villemoireux avec le Centre de Formation Agricole de Matourkou),

- L'appui à l'organisation d'un Salon des Métiers de Bobo-Dioulasso en 2009, avec l'implication forte de l'Association de formation professionnelle pour l'industrie rhodanienne (A.F.P.I.).

L'action régionale s'appuie sur les fondamentaux de la coopération décentralisée, à savoir un partenariat au service de la décentralisation et du fait régional et une coopération engageant avec réciprocité les populations, entreprises, établissements et associations des deux territoires. Pour faciliter les relations

institutionnelles et le bon déroulement des projets mis en oeuvre, un coordinateur des actions de la coopération régionale est en poste permanent à Bobo-Dioulasso.

3. La Chambre de Commerce et d'Industrie

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso a été créée le 11 juin 1948. De Chambre d'Agriculture et d'Industrie avec pour siège Bobo-Dioulasso, elle est devenue Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat en 1973 avec le transfert de son siège à Ouagadougou. La CCI-BF a le statut d'Etablissement Public doté des moyens administratifs, juridiques, et financiers indispensables à l'accomplissement de sa triple mission consultative, représentative et administrative :

- Sa mission consultative consiste à donner aux pouvoirs publics les avis et renseignements qu'ils peuvent solliciter sur les questions commerciales, industrielles et artisanales, et à présenter les points de vue des milieux d'affaires sur les moyens d'accroître la prospérité économique.
- Sa mission représentative consiste en la présence de la CCI-BF au sein d'institutions et organismes tels que le Conseil Economique et Social, la Commission de privatisation, la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA, la Chambre de Commerce Internationale...
- Sa mission administrative est une mission de gestion de services d'utilité publique ou d'intérêt collectif qui peut s'exercer dans les domaines les plus divers relevant du commerce, de l'industrie et des services.

Lors de la rencontre avec la délégation, les membres de la Chambre de commerce présents ont insisté sur le fait que la Chambre de Commerce et d'Industrie s'est positionnée comme un partenaire privilégié des entreprises désirant s'installer au Burkina Faso afin de faciliter leurs démarches d'installation dans le pays.

Aux questions des membres de la délégation, ils ont répondu que le climat des affaires était bon au Burkina Faso, plusieurs mesures

ayant été prises pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises :

- La récente réforme fiscale a réduit le nombre d'impôts et introduit une fiscalité avantageuse pour les investisseurs étrangers avec une exemption d'impôts sur les trois premières années d'exploitation et un impôt sur les bénéfices de 27 %.
- La création d'une entreprise demande trois jours et coûte 75 euros.
- Le code du travail est devenu plus souple.
- Le centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation créé en 2007 a permis de raccourcir les procédures qui durent en moyenne six mois et sont moins chères que les procédures judiciaires.
- Une agence de la Banque mondiale, la Multilateral Investment Guarantee Agency (MIGA), accompagne les investisseurs et les protège contre les risques politiques.

La France est un partenaire privilégié des relations commerciales avec le Burkina Faso où de grandes entreprises françaises sont présentes telles Boloré et Yves Rocher. Les membres de la Chambre de commerce craignent néanmoins un désengagement de l'Etat français au profit des pays émergents de l'Europe de l'Est. Ils attendent de la France une aide à la valorisation des produits et à la modernisation de l'agriculture afin d'arriver à une sécurité alimentaire dans le pays. Le maintien de la coopération avec la France leur semble primordial eu égard à l'histoire commune des deux pays et à la langue française qu'ils ont en partage.

II. ENTRETIENS

A. ENTRETIEN AVEC LE PRESIDENT KABORE

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation, M. Roch Christian Kaboré, *Président de l'Assemblée nationale*, indique qu'en 2012 se tiendront au Burkina Faso des élections législatives et municipales qui seront couplées pour la première fois. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) devra donc organiser, gérer et superviser les opérations électorales de treize régions et plus de 350 communes, ce qui est une tâche considérable, compte tenu du redécoupage de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

M. Kaboré analyse ensuite la situation économique du Burkina Faso qui est actuellement difficile, particulièrement à cause du conflit en Côte d'Ivoire. En effet, le Burkina Faso n'ayant pas d'accès à la mer, le transport des marchandises se faisait en majorité par Abidjan. Ces liaisons ont cessé à cause de la crise ivoirienne et l'accès à la mer se fait par le Ghana et le Bénin, ce qui est plus onéreux, les distances étant plus grandes. Cela a entraîné une augmentation du prix des denrées alimentaires dont pâtit toute la population, particulièrement les plus pauvres.

De plus, trois à quatre millions de Burkinabè vivent en Côte d'Ivoire et leur protection contre les exactions est difficile à assurer.

A la question de M. Terrot sur les déclarations du Président Sarkozy à l'ONU concernant les financements innovants, M. Kaboré note que la France semble assez isolée dans ce domaine et précise qu'il se réjouirait si elle pouvait entraîner d'autres pays dans cette voie. Il précise en outre que l'aide de la France n'est pas assez visible, ce à quoi M. Terrot rétorque que cette aide se fait en grande partie dans le cadre de l'aide internationale (Fonds mondial de lutte contre le SIDA) et de l'Union européenne puisqu'un quart de l'aide européenne vient de la France.

A la question de M. Bascou concernant la perte d'influence de la France en Afrique au profit de la Chine, M. Kaboré fait remarquer que le Burkina Faso entretient des relations avec Taïwan qui apporte son aide principalement dans les domaines de la riziculture, la santé, la formation professionnelle.

Concernant la situation en Côte d'Ivoire, M. Kaboré rappelle que la crise dure maintenant depuis dix ans et que cette crise doit être résolue au niveau international et pas seulement au niveau de l'Afrique. Le peuple ivoirien semble abandonné par la communauté internationale et l'ONU devrait à son sens assumer ses responsabilités pour tenter de résoudre cette crise. Il préconise donc une attitude concertée entre les pays africains, l'ONU et la France.

B. ENTRETIEN AVEC M. TERTIUS ZONGO

M. Tertius Zongo, *Premier ministre*, se félicite de l'occasion de la venue de la délégation française pour établir des relations directes entre parlementaires des deux pays afin de permettre une meilleure connaissance mutuelle.

A la question de M. Loncle sur la vie économique burkinabè, il développe les points suivants :

- Le Gouvernement a développé une politique globale face à la crise économique. Un soutien particulier a été mis en place pour le monde agricole, qui commence à porter ses fruits.
- En ce qui concerne la filière coton, les engrais étant cotés en euros et le coton étant vendu en dollars, les paysans sont déficitaires et l'Etat a accordé des subventions à la Sofitex pour vendre les engrais à moitié prix aux cotonculteurs.
- Il est nécessaire de diversifier les cultures et d'en développer d'autres que le coton. L'Etat s'est porté garant de l'achat de ces productions à un prix minimum en les écoulant dans les cantines scolaires et dans les casernes.

- L'Etat a mis en place un système de « filets sociaux », qui sont des programmes de transferts non contributifs ciblant les populations pauvres ou les individus vulnérables à la pauvreté et aux chocs. Ils ont à la fois un rôle de redistribution en fournissant de l'assistance aux ménages les plus pauvres et un rôle productif en les aidant à sortir de la pauvreté.

M. Zongo rappelle en outre que l'idée des financements innovants est une idée qui avait déjà été développée par le Président Chirac et avec laquelle le Président Compaoré a toujours été d'accord.

A la question de M. Bouvard concernant la lutte contre l'illettrisme, M. Zongo regrette que la France et l'AFD semblent se désintéresser de ce problème. Il fait remarquer que le taux d'alphabétisation est en constante progression au Burkina Faso où 74 % des enfants sont scolarisés à l'école primaire. Le problème est maintenant de résorber le stock des 4 à 5 millions d'analphabètes que compte le pays. Il est pour cela nécessaire de sensibiliser les paysans et les commerçants et de leur apprendre à tenir une comptabilité sommaire. Il est également important de mettre l'accent sur l'enseignement technique et la formation professionnelle afin de donner un métier à un maximum de jeunes. Des structures sont en train d'être mises en place en ce sens et une aide de l'AFD serait appréciable dans ce domaine.

C. ENTRETIEN AVEC M. ARSENE BONGNESSAN YE

M. Arsène Bongnessan Yé, qui vient d'être nommé *ministre d'Etat chargé des réformes politiques*, explique les teneurs de la lettre de mission qu'il a reçue du Président Campaoré. Le Burkina Faso a connu une succession de coups d'Etat jusqu'à l'adoption par référendum le 2 juin 1991 de l'actuelle Constitution. Il est nécessaire au bout de vingt ans d'apporter des modifications à cette Constitution et de renforcer le pouvoir législatif.

Pour ce faire, le Président Campaoré a lancé en décembre 2009 vers toutes les formations politiques un appel à la réflexion. M. Yé est ainsi chargé de créer des « cadres d'expression » et de

consulter les différents partis politiques ainsi que la société civile sur les réformes envisagées qui pourraient ne pas se limiter à une seule modification de la Constitution. En outre, le Gouvernement s'inspirera des bonnes pratiques d'autres pays africains et fera appel à des experts internationaux. Ces réformes ne seront décidées que si elles font l'objet d'un large consensus national.

Le Conseil consultatif sur les réformes politiques (CCRP) créé à cet effet, s'est réuni à partir du 23 juin 2011 sous la Présidence de M. Yé et a terminé ses travaux le 14 juillet. Ses 68 membres se sont prononcés sur « *l'extension du dialogue démocratique par la création de nouveaux cadres d'expression, la redéfinition de l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, l'amélioration de la gouvernance électorale, les politiques sectorielles et le renforcement de la gouvernance globale* ».

Les conclusions de ces travaux seront soumises à l'examen des populations des 13 régions à travers des rencontres régionales auxquelles participeront des partis politiques, des organisations de la société civile, des communautés religieuses, des organisations de syndicats, de commerçants, des associations de jeunes, de femmes, d'étudiants, et des chambres régionales d'agriculture. Les débats seront conduits par des personnes ayant pris part au CCRP. Les assises nationales qui se tiendront ensuite à Ouagadougou permettront l'adoption du rapport définitif sur les réformes politiques à mettre en œuvre.

D. ENTRETIEN AVEC M. JEROME BOUGOUMA

M. Loncle se félicite de l'importance de la coopération entre la France et le Burkina Faso et souhaiterait savoir si la coordination est satisfaisante et productive dans ce domaine, M. Bascou demande ce qu'il en est des projets concurrentiels et M. Bouvard s'enquiert de savoir qui définit les besoins, qui suit les programmes dans les petites communes et ce qu'il en est de la préservation des langues locales.

M. Jérôme Bougouma, *ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation*, est informé de toutes les actions et projets, mais il estime essentiel de ne pas étouffer les initiatives et de laisser toute sa place à l'enthousiasme qui les porte.

- Les communes ont des plans locaux de développement. L'Etat trace les grandes lignes des projets mais applique le principe de subsidiarité pour chaque commune et collectivité dans le cadre de ces plans.
- En cas de conflit entre des projets concurrentiels, le ministre fait valoir ses priorités.
- L'Etat a des représentants dans les différentes collectivités locales qui suivent les projets en cours.
- Il y a régulièrement des assises de la coopération décentralisée pour faire le point sur les projets en cours et les réalisations à venir.
- Le ministère de l'éducation développe des programmes pour promouvoir les langues locales, la plupart des documents sont traduits en langues locales et il existe des écoles satellites dans lesquelles deux langues sont employées simultanément.

A la question de M. Loncle de savoir comment la France peut améliorer l'aide qu'elle apporte au Burkina Faso, M. Bougouma répond qu'il faudrait investir plus dans des réalisations concrètes et renforcer les capacités des communes par la formation des élus locaux.

E. ENTRETIEN AVEC MME CELINE YODA-KONKOBO

Mme Céline Yoda-Konkobo, *ministre de la Promotion de la femme*, fait savoir que le Burkina Faso vient d'adopter une politique nationale genre et expérimente une approche « genre et développement » afin d'impliquer davantage les femmes en vue d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement.

L'Etat burkinabè fait preuve d'une réelle volonté politique pour la promotion de la femme et œuvre en ce sens, particulièrement sur les plans économique, éducationnel, professionnel et sanitaire. Le Président Compaoré est personnellement impliqué dans cette démarche et il rencontre directement les femmes lors d'un « Forum national des femmes » qui se tient au Burkina Faso tous les deux ans.

A la question de M. Loncle concernant les problèmes culturels et démographiques, Mme Yoda répond que le Burkina Faso doit faire face aux conséquences économiques et sanitaires des nombreux mariages précoces et des mutilations féminines ainsi qu'à un taux de mortalité maternelle et infantile très élevé. Les efforts de l'Etat n'ont pas encore atteint le niveau de résultats escompté, mais l'évolution du statut de la femme est réelle bien qu'encore trop lente.

F. ENTRETIEN AVEC MME CECILE BELOUM ET MME MINATA SAMATE

Après avoir rappelé les principales mesures de la révision constitutionnelle de 2008 en France, M. Loncle souhaite être informé sur les relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif au Burkina Faso.

Mme Cécile Beloum, *ministre chargée des relations avec le Parlement*, explique que :

- Chaque année, le Gouvernement fait parvenir au Parlement une lettre de mission pour lui indiquer les principales orientations de sa politique.
- La Conférence des Présidents se réunit deux fois par session : une fois pour préparer l'ordre du jour de la session, la seconde pour compléter cet ordre du jour.
- Les capacités de l'administration ont été grandement renforcées et elle est dorénavant à même de rédiger des avants projets de qualité.

- Le Gouvernement entretient des relations suivies avec les députés de toutes les sensibilités et est toujours à l'écoute de leurs problèmes.

M. Bouvard s'enquiert de l'état de la coopération entre les pays africains et M. Bascou de la gestion de l'eau.

Mme Minata Samate Cessouma, *ministre déléguée, chargée de la coopération régionale*, explique que 15 pays africains conscients de la nécessité de s'unir pour construire un espace fort ont formé la CEDEAO qui est à l'origine une organisation économique, mais que tout développement est impossible sans la paix et la sécurité. Dans le cadre de la coopération régionale :

- Une grande commission mixte avec le Mali se réunit régulièrement et a pu borner les frontières entre les deux pays.
- Des accords ont été conclus avec le Bénin au sujet des ports.
- Pour ce qui est de l'eau :
 - l'autorité du bassin de la Volta comprend 9 pays et gère les ressources en eau de la Volta et de ses affluents,
 - l'autorité du bassin du Niger créée en 1980 assure un développement des ressources dans les 9 pays riverains,
 - des concertations bilatérales se tiennent régulièrement avec le Ghana dans ce domaine.

III. VISITES DE TERRAIN

A. LA PROBLEMATIQUE DE L'EAU

Le Burkina Faso a connu depuis le début des années 1970 une succession de périodes sèches qui ont affecté la disponibilité en eau du pays. La pluviosité a régulièrement baissé avec des périodes de sécheresse accrue, avec de plus des précipitations qui sont variables d'une année sur l'autre et souvent inégalement réparties au cours d'une même saison des pluies. Or, l'essentiel des ressources en eau du pays provient des pluies.

Le Burkina Faso a donc du gérer une demande en eau croissante dans une situation de raréfaction de la ressource. Les autorités burkinabè ont ainsi défini de nouvelles orientations politiques dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau en se fondant sur le droit international de l'eau et le Burkina Faso est aujourd'hui souvent cité en exemple, notamment pour la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en matière d'accès à l'eau potable (taux national d'accès à l'eau potable de 66,3 % en 2007).

1. Ressources et utilisation de l'eau

a. Ressources en eau

Le réseau hydrographique est formé de nombreux cours d'eau et lacs dans la partie méridionale du pays. Il se divise en trois principaux bassins :

- le bassin de la Volta qui s'étend sur 63 % du territoire au centre et à l'ouest et est constitué des sous bassins des Mouhoun, Nakambé et Pendjari.
- le bassin du Niger, qui occupe 30 % du pays, draine l'est et le nord, avant de se jeter dans le fleuve Niger.
- le bassin de la Comoé, qui s'étend sur 7 % du pays, traverse la Côte d'Ivoire, avant de se jeter dans le golfe de Guinée.

La pluviométrie moyenne est de 748 mm pour l'ensemble du pays. Le total des ressources en eau est estimé à 12.5 km³/an, compte tenu des ressources en eau souterraine. Les ressources en eau renouvelables de surface sont évaluées à 8 km³/an. A l'exception de celles du sud-ouest du pays, toutes les rivières du Burkina Faso sont temporaires et en année sèche ce potentiel tombe à 4.3 km³/an. Les fluctuations observées depuis 20 ans permettent de conclure qu'il n'existe que peu de ressources en eau souterraine renouvelables au Burkina Faso.

b. Utilisation de l'eau

Les prélèvements d'eau totaux s'élevaient en 2000 à 690 millions de m³ pour l'irrigation et l'élevage (86 % du total), 104 millions pour les usages domestiques (13 %) et 6 millions pour l'industrie (1 %).

c. Les eaux internationales

Dans le cadre de la gestion des bassins versants du Niger et de la Volta, le Burkina Faso a établi des accords avec les pays partageant ces bassins, ses principaux cours d'eau arrosant aussi les pays limitrophes. Le Burkina Faso est ainsi membre de l'Association du bassin du Niger qui vise à promouvoir la coopération entre les pays membres dans tous les domaines où l'eau est présente, et participe au projet de gestion intégrée du bassin de la Volta.

2. Le développement de l'irrigation et du drainage

a. L'évolution de l'irrigation

L'irrigation n'occupe que 0,6 % des superficies cultivées, et 15 % du potentiel irrigable estimé à 165 000 ha, plus de 50 % des superficies avec maîtrise totale et partielle de l'eau étant dédiées au riz.

Les périmètres irrigués sont classés en cinq types selon le mode de gestion et d'encadrement, le niveau de maîtrise de l'eau, et les cultures :

- Les périmètres de grande taille à production vivrière et avec maîtrise totale de l'eau sont dotés d'une gestion et d'un système d'encadrement propres. La production est essentiellement rizicole mais on y cultive aussi le blé, le maïs, le soja et les fruitiers. La taille des parcelles varie entre 0,5 et 1 ha.
- Les périmètres fruitiers ou maraîchers où l'irrigation se fait par pompage, les parcelles étant de petite taille (0,25 ha).
- Les périmètres de taille modeste (50 ha en moyenne) situés essentiellement en aval des barrages. L'irrigation y est gravitaire. Les exploitations sont familiales (0,10 à 0,25 ha). Ce type est de loin le plus répandu, notamment dans le plateau central.
- Les périmètres situés dans les plaines hydromorphes ou les bas-fonds où la maîtrise de l'eau est partielle (submersion contrôlée). Les parcelles sont de petite taille (0,10 à 0,50 ha).
- L'irrigation informelle ou privée. Ces périmètres sont généralement situés près des retenues d'eau ou dans les zones où la nappe phréatique est peu profonde. Le pompage est manuel ou réalisé parfois à l'aide de petites pompes, à partir des puits.

b. Le rôle de l'irrigation dans la production agricole et l'économie

L'irrigation a permis de renforcer la sécurité alimentaire grâce à la culture de céréales telles que le riz et le maïs. La production irriguée de riz qui est de l'ordre de 20 000 tonnes par an représente 40 % de la production totale du riz et couvre 14 % des besoins nationaux. L'irrigation emploie 350 000 personnes pour l'ensemble des périmètres irrigués, y compris les emplois agricoles. Le développement des activités en amont et en aval de la production irriguée, notamment la transformation des fruits, des céréales et des légumes, a favorisé la création d'unités agro-industrielles. De plus, des dizaines de milliers de femmes commercialisent les produits maraîchers.

3. La gestion de l'eau

Le secteur de l'eau est rattaché au Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, mais relève aussi de deux autres ministères : le ministère des ressources animales et le ministère de l'environnement et du cadre de vie. L'eau prélevée pour des usages autres que l'agriculture est gérée par le Conseil national de l'eau, le ministère de l'agriculture restant garant de la gestion intégrée des ressources en eau de l'ensemble du pays.

La plupart des périmètres ont été conçus suivant le modèle du paysannat avec irrigation au tour d'eau. La Direction générale de l'hydraulique agricole tente de promouvoir l'organisation d'associations des usagers des eaux de surface et la gestion participative de l'irrigation par des organisations de producteurs et des collectivités locales décentralisées. La gestion des ressources en eau présente pourtant deux principales lacunes : l'absence d'une gestion concertée des ressources en eau dans les bassins versants et les unités aquifères qui donne lieu à des interventions désordonnées dans le secteur, et l'absence de documents reconnus par tous les acteurs permettant d'orienter les décisions en matière de gestion des eaux au niveau des grands cours d'eau et des grands bassins et sous-bassins.

La bonne gestion de l'eau se heurte également à des problèmes financiers. En effet, plusieurs taxes ou redevances ont été prévues mais sont inégalement voire pas collectées à cause des difficultés rencontrées pour leur mise en place, telles la taxe de prélèvement de l'eau, la taxe relative à la pollution ou la taxe d'assainissement qui devrait alimenter le Fonds d'assainissement. Le taux de recouvrement des redevances des grands périmètres de l'État est d'environ 30 %. Dans l'ouest du Burkina, le taux de recouvrement est meilleur grâce à la négociation de ce taux avec les paysans et l'imposition de sanctions à l'encontre des producteurs en retard sur leurs paiements. Ces problèmes expliquent que certains bailleurs de fonds auxquels le pays est obligé de recourir se demandent s'il est justifié de développer l'agriculture irriguée lorsque la rentabilité interne des projets n'est pas toujours assurée. Ils ont ainsi pratiquement abandonné le secteur des petits barrages.

4. Les ressources en eau dans les Hauts-Bassins

La région des Hauts-Bassins est située à l'ouest du bassin de la Volta, dans le sous bassin du Mouhoun. Sa ville principale, Bobo-Dioulasso se situe dans un bassin sédimentaire et bénéficie d'un climat de type soudanien avec une saison sèche plus importante que la saison des pluies qui n'est que de quatre mois.

La région possède un fort potentiel de ressources en eau :

- D'importantes réserves en eau souterraine et en eau de surface,
- La Guinguette qui alimente en eau potable la ville de Bobo-Dioulasso avec un débit de plus de 6000 m³/h,
- Les sources de Pessô d'un débit variant entre 160 et 360 m³/h qui sont utilisées pour le maraîchage,
- Plusieurs forages artésiens (Fon, Dissanga...).

La région des Hauts-Bassins rencontre pourtant d'importants problèmes liés à l'eau. La pluviométrie y est irrégulière et en constante diminution avec une moyenne annuelle comprise entre 900 et 1100 mm. La pluviosité constitue pour la région le facteur déterminant de la disponibilité de ses ressources en eau car celles-ci en dépendent exclusivement. La baisse de la pluviosité et la hausse des températures sont la cause du faible taux de remplissage des plans d'eau de surface, de la baisse du niveau des nappes phréatiques, de l'accroissement de l'évapotranspiration et donc de la dégradation de l'environnement et de l'écosystème, puis de la réduction des activités économiques liées à l'eau. De plus, le réseau hydrographique se dégrade et les phénomènes d'érosion sont considérables et fortement accentués par les activités anthropiques à l'origine de l'ensablement des rivières et des retenues d'eau.

5. Perspectives

L'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats fait partie des axes stratégiques majeurs identifiés pour la réduction de la pauvreté.

Au niveau national, le Gouvernement a adopté fin 2006 un « programme national d’approvisionnement en eau potable et d’assainissement à l’horizon 2015 » qui a pour objectif de réduire de moitié d’ici 2015 la proportion de personnes n’ayant pas un accès adéquat à l’eau potable et à l’assainissement et de combler les disparités existant dans ce domaine entre les différentes régions du pays. La fourniture d’un accès adéquat à l’eau potable devrait faire progresser le taux d’accès à l’eau potable à 80 % en milieu rural et à 87 % en milieu urbain.

Au niveau de la région des Hauts-Bassins, la construction du barrage de Samandéni à 40 km à l’ouest de Bobo Dioulasso, a débuté en janvier 2010 et devrait durer 4 ans. Situé au confluent de deux affluents du Mouhoun, il aura une capacité normale de retenue de 5,05 milliards de m³ d’eau et couvrira une surface inondée de 150 km², pour une profondeur de 15 m. Il alimentera une centrale d’une capacité de 16 gigawatt-heure et servira à l’irrigation pour la culture de contre-saison, sur une superficie de 21 000 ha. Le site abritera une zone agro-industrielle d’une centaine d’unités de transformation et de conservation et le Gouvernement espère ainsi créer de nombreux emplois dans la région.

B. LE COTON

1. Présentation de la filière

La culture du coton au Burkina Faso est pluviale et pratiquée par plus de 250 000 exploitations agricoles regroupant 350 000 producteurs qui font vivre 3 millions de personnes. Le coton s’est révélé être un outil de lutte contre la pauvreté et d’amélioration des conditions d’existence des populations en milieu rural.

Mais la crise du coton que connaissent ces 3 dernières années les filières coton africaines et donc celle du Burkina Faso a entraîné une chute des revenus des producteurs de 26 % entre la campagne

2004/05 et celle de 2007/08. Cette dégradation de la situation est en passe de devenir structurelle du fait de la persistance de la crise.

Face à cette situation qui menace la survie de l'économie, le Président du Burkina Faso a déposé en Septembre 2003 auprès de l'OMC, un dossier intitulé « Réduction de la pauvreté, initiative sectorielle en faveur du coton ».

Le Burkina Faso a en outre élaboré un cadre stratégique pour le développement de sa filière afin d'en améliorer la compétitivité. Les sociétés cotonnières burkinabè se sont regroupées au sein de l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB) afin de mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie pour un développement durable et rentable de la filière coton.

2. Organisation de la filière

a. Les principaux acteurs de la filière

Ce sont les producteurs, les sociétés cotonnières, la recherche cotonnière, les banques et les autres acteurs privés (transporteurs, fournisseurs d'intrants, les huiliers, etc.). L'Etat burkinabè définit la politique agricole, régule et contrôle les actions de la filière à travers un Protocole d'accord signé avec les producteurs et les sociétés cotonnières.

• Les producteurs et leurs organisations

La culture du coton est pratiquée par de petits producteurs (avec une production moyenne de 2 tonnes de coton graine par producteur) qui consacrent une partie de leur surface à la culture du coton et l'autre à la culture céréalière, des légumineuses et tubercules, à raison de 45 % pour le coton ; 46 % pour les céréales (maïs principalement) et 9 % pour les légumineuses. Ces exploitations agricoles sont de type familial avec une moyenne de 8 actifs agricoles par exploitation. La superficie globale mise en culture, est en moyenne de 8,5 ha avec des extrêmes de 3 et 63 ha.

Le niveau d'équipement des exploitations en matériel agricole est faible et la quasi-totalité des travaux ne sont pas mécanisés : 35 %

des exploitations cotonnières pratiquent la culture manuelle et moins de 1 % possèdent un tracteur et un équipement de labour.

Afin de gérer aux mieux leurs activités de production, les producteurs se sont regroupés en associations : les groupements de producteurs de coton (GPC) qui sont au nombre de 8 000 et se sont fédérés pour constituer l'Union des producteurs de coton du Burkina (UNPCB). Cette Union a changé le paysage institutionnel de la filière coton avec la prise de parts sociales dans les sociétés cotonnières. Les cotonculteurs sont en effet désormais administrateurs au sein des sociétés et détiennent des parts dans les capitaux ce qui leur permet de mieux maîtriser la gestion de la filière.

- **Les sociétés cotonnières**

Les sociétés cotonnières remplissent plusieurs fonctions :

- *L'approvisionnement en intrants aux producteurs*

Les sociétés cotonnières procèdent par appel d'offre international pour la fourniture des différents intrants (engrais, pesticides), sur la base des besoins exprimés par les producteurs. Le financement est obtenu auprès des banques locales et des banques étrangères. Les banques cèdent à crédit les intrants aux producteurs et le remboursement des crédits se fait par récupération directe sur les recettes cotonnières lors de la campagne de commercialisation du coton graine.

- *L'appui et le conseil aux producteurs*

Suite au désengagement partiel de l'Etat des différents secteurs de production dont celui du coton, l'appui et le conseil spécialisé aux producteurs de coton est maintenant essentiellement assuré par les sociétés cotonnières.

- *La collecte, l'achat et le transport du coton graine*

La collecte du coton graine est assurée par les Groupements de Producteurs de Coton sur des marchés autogérés rémunérés par les sociétés cotonnières au travers du reversement de commissions d'achats coton graine (4 250 F CFA par tonne de coton graine en

2007). Le transport du coton graine est assuré en grande partie par des prestataires privés.

- L'égrenage du coton graine

La filière coton dispose de 18 usines pour l'égrenage (séparation des graines et fibres) du coton graine avec une capacité totale d'égrenage journalière de 6 300 tonnes et de deux usines de délintage (séparation des graines et du duvet) pour la production et le traitement de semences.

- La valorisation des produits finis (fibre) et des coproduits

La fibre produite est à 99 % exportée à destination des pays asiatiques et européens. Seulement 1 % de cette production est transformée localement pour la production de fils principalement réexportés dans la sous région. Les coproduits, notamment la graine, sont vendus aux huileries locales pour l'extraction d'huile et la fabrication de savon et d'aliments bétail.

• **La recherche cotonnière**

La recherche cotonnière, conduite par l'INERA (Institut national de l'environnement et de la recherche agricole) joue un rôle essentiel dans le système de production. Elle impulse une dynamique à la production cotonnière par la mise à la disposition des producteurs des semences de base, la mise au point de variétés plus performantes, le suivi des indicateurs de performance et l'évaluation de la rentabilité des innovations technologiques proposées ainsi que des conditions de leur adoption par les producteurs.

Pour permettre à l'INERA de mener à bien ces activités, un accord de financement triennal a été conclu depuis la mise en œuvre du plan d'action en 1996. Ainsi, la filière finance l'ensemble des activités du programme coton de l'INERA. Le rôle et la contribution de la recherche dans la filière sont indispensables dans le contexte actuel de développement de la biotechnologie.

- **Les banques**

Les banques locales et étrangères interviennent pour le financement du crédit de campagne avec l'achat du coton graine, l'acquisition des intrants et le crédit équipement aux producteurs. Elles financent également les investissements industriels (construction d'usines ou achat de camions cotonniers).

b. La gestion de la filière coton

- **Organes de gestion**

Dans le cadre de la libéralisation de la filière, l'Etat, les sociétés cotonnières et l'UNPCB ont signé en septembre 2004 un protocole d'accord qui a mis en place les organes suivants :

- L'APROCOB (association professionnelle des sociétés cotonnière du Burkina) qui assure la représentation unique des sociétés cotonnières face à l'Etat et défend leurs intérêts auprès des institutions et des intervenants de la filière.

- L'AICB (l'Association interprofessionnelle du Coton du Burkina) qui est une association à but non lucratif regroupant l'APROCOB et l'UNPCB. C'est donc l'organe suprême de gestion de la filière. L'Association a pour mission de veiller à l'application l'accord interprofessionnel avec notamment :

- la fixation du prix d'achat du coton graine,
- la définition des standards du coton graine,
- la négociation avec l'Etat,
- la détermination des conditions de cession des intrants agricoles aux producteurs;
- la gestion de la recherche cotonnière,
- la production et la distribution de semence,
- l'agrément de nouvelles variétés de semences,
- l'élaboration de cahiers de charges portant sur les caractéristiques techniques des intrants,
- la formation et l'encadrement des producteurs,
- la définition des standards coton et le classement de

la fibre.

- L'AFdL (Association fond de lissage) qui a pour vocation essentielle la gestion du Fonds de lissage. Une convention AFdL–Etat du Burkina Faso a permis une dotation initiale du fond de 15 millions d'euros.

- **Les mécanismes de rémunération et de soutien des prix**

Pour faire face à la volatilité des cours du coton sur le marché mondial et pour garantir le paiement d'un prix d'achat coton graine minimum aux producteurs, la filière coton a mis en place un mécanisme qui comporte trois principes essentiels :

- Principe d'un prix plancher déterminé annuellement à partir de la tendance moyenne des cours sur 5 années (2 années précédentes, 2 années à venir, et celle en cours),

- Reversement d'une éventuelle ristourne lors même de la campagne, seulement en cas de réalisation de profits liés à une évolution favorable et conséquente des prix de coton,

- Maintien du principe du fond de sécurisation des prix aux producteurs par la constitution d'un « fond de lissage » dont l'abondement est prioritaire en cas de bénéfices réalisés lors de la précédente campagne.

3. Performances et difficultés

a. Performances

Les mesures adoptées dans le plan de relance ont permis de passer d'une production de 117 000 tonnes en 1993/94 à 720 000 tonnes en 2005/2006. La production de 2009/2010 n'a été que de 370 000 tonnes à cause des aléas climatiques, le Burkina Faso étant au premier rang des producteurs de coton en Afrique.

Les rendements sont passés de 700 kg/ha en 1993 à plus d'une tonne aujourd'hui. Le Burkina Faso a par ailleurs entrepris de vulgariser le

coton génétiquement modifié dans l'espoir d'une augmentation des rendements.

La qualité du coton burkinabè s'est améliorée avec un allongement de la soie, les soies les plus courtes ayant pratiquement disparu. Cette amélioration de la qualité permet une meilleure valorisation sur le marché mondial.

b. Difficultés

Le marché mondial du coton subit une crise depuis 6 ans qui voit l'effondrement des cours du coton et une augmentation du coût des matières premières. La culture cotonnière du Burkina Faso doit donc faire face à de nombreux défis pour permettre au secteur coton d'équilibrer ses comptes et d'améliorer sa rentabilité et sa compétitivité sur le marché mondial, défis qui ne sont pas uniquement liés à la crise, tels :

- la baisse des revenus des producteurs et la dégradation de leur situation,
- L'insuffisance du fonds de lissage,
- le faible niveau d'équipement en matériel agricole et de mécanisation des activités agricoles et l'insuffisance des infrastructures villageoises,
- Les prix élevés des engrais qui ont été multipliés par 2 en 2 ans,
- le contrôle de plus en plus difficile de certains insectes à cause de la résistance aux insecticides,
- l'enclavement des zones de production qui engendre des coûts de transport élevés,
- le déficit commercial de près de 80 milliards de FCFA que les résultats financiers des sociétés cotonnières ont accusé ces dernières années.

Enfin, certaines difficultés sont liées à l'environnement international :

- l'accroissement des gains de productivité dans les pays du Nord lié au progrès technique et au développement des

biotechnologies,

- les subventions accordées aux cotonculteurs dans les pays industrialisés,
- L'évolution défavorable du taux de change euro/dollar,
- La part croissante des fibres synthétiques dans la consommation textile.

c. Perspectives

Pour faire face à ces défis, différentes mesures sont envisagées :

- La mise en place de mesures compensatoires pour éviter l'asphyxie de la filière compte tenu de la baisse des cours mondiaux.
- La mobilisation des ressources pour le financement des actions du plan stratégique pour le développement de la filière.
- L'accroissement de la productivité au champ par la vulgarisation de la culture du coton génétiquement modifié.
- Le développement des infrastructures rurales.
- La poursuite des efforts pour l'amélioration de la qualité de la fibre par la recherche d'innovations techniques.
- La réduction du coût des intrants par la mise place d'un fonds intrants.
- La consolidation du mécanisme de lissage.

C. LE RIZ

1. La filière rizicole

La filière rizicole traverse des difficultés en Afrique de l'ouest et particulièrement au Burkina Faso, Les acheteurs n'offrant pas un prix suffisamment rémunérateur aux producteurs.

Cette baisse des prix du riz est liée à l'importation massive de riz à bas prix. Chaque année les commerçants burkinabè importent 20 milliards de tonnes de riz fortement subventionné par les pays exportateurs. Or, le prix du riz sur le marché mondial ne reflète pas les coûts de production. Le riz thaïlandais est par exemple largement subventionné. En effet, le gouvernement thaïlandais subventionne à l'exportation le riz destiné au marché mondial, tandis qu'il soutient le prix de ce même riz sur son marché intérieur en effectuant des achats publics et constituant ainsi des stocks régulateurs. Or ce riz entre librement au Burkina Faso, sans taxe douanière spécifique, écrasant ainsi le prix du riz sur le marché intérieur du pays.

En 2008 la récolte de riz au Burkina Faso a été trois fois plus abondante (235 800 tonnes) qu'en 2007 (69 000 tonnes) grâce aux aides gouvernementales et à une saison des pluies satisfaisante. Pourtant, malgré une telle augmentation de la production, le prix du riz local (0,62 dollar le kilo en novembre 2008) n'est pas suffisamment avantageux par rapport au prix du riz importé pour inciter les consommateurs des zones urbaines à privilégier la production locale.

Pour aider à résoudre les difficultés de la production rizicole, l'Etat achète une partie de la production de céréales locales à un prix minimum et l'écoule dans les cantines scolaires et les casernes. Les quantités achetées dans ce cadre ne sont pourtant pas suffisantes et le prix d'achat ne laisse qu'une faible marge aux producteurs.

2. La plaine de la vallée du Kou (Bama)

La vallée du Kou est située à 30 km de Bobo-Dioulasso, dans la commune de Bama qui s'étend sur une superficie de 1 302 km²

pour une population de 80 000 habitants. Elle est composée de Bama ville, avec d'environ 20 000 habitants, et de 20 villages répartis sur le territoire. Constituée de plaines, elle est traversée du nord au sud par la rivière Kou qui permet d'irriguer la plaine rizicole. C'est une commune essentiellement agricole grâce à la culture du coton, du maïs et du riz ; de plus, le maraîchage et les activités artisanales s'y développent.

a. Caractéristiques

Le périmètre rizicole a été aménagé par Taïwan entre 1968 et 1973 et les premiers exploitants s'y sont installés dès 1970. Le système d'irrigation se fait par gravité à partir d'une prise d'eau sur la rivière du Kou. 1 300 exploitants travaillent sur une superficie aménagée de 1 260 ha dont 1 200 pour la production et 60 pour la recherche agricole. Les producteurs bénéficient de deux récoltes par an : le premier cycle de production s'étend de janvier à mai sur 800 ha de riz et de maïs, le deuxième cycle s'étend de juin à novembre sur 1 200 ha de riz. Le rendement moyen annuel est de 5 tonnes de riz paddy/ha et la production annuelle est de 10 000 tonnes de riz paddy.

b. Organisation

Le périmètre rizicole est encadré par une équipe technique gouvernementale de 14 membres, des ONG, ainsi que des partenaires en charge de la gestion de l'eau et des partenaires financiers.

Huit équipes coopératives correspondant à huit villages ont été mises en place en 1995 et fédérées en 2001 dans l'Union des coopératives rizicoles de Bama (UCRB). Les principales activités de ces coopératives sont la production du riz, l'approvisionnement en intrants agricoles et la commercialisation du riz. De plus, depuis 2004, les 408 femmes des groupements d'éleveuses se sont fédérées en une Union de groupements des éleveuses de riz de Bama et un centre d'élevage a été construit en 2008. L'UGER-B vise à « être un outil d'affirmation et de promotion du statut des éleveuses de riz en permettant la concertation et la recherche de la synergie pour une action commune de ses membres ». Son chiffre d'affaires moyen annuel est de 180 000 000 FCFA pour un

bénéfice moyen annuel de 13 000 000 FCFA. L'Union se charge de l'approvisionnement de ses membres en riz paddy, assure le financement de l'étuvage et la formation des membres aux activités rizicoles et organise la commercialisation et la collecte du riz de manière collective après concertation de ses membres sur le prix du riz commercialisé. La vente du riz étuvé se fait principalement à l'Etat et aux grossistes, mais l'Union dispose d'une petite boutique sur place.

c. Le riz étuvé

L'étuvage du riz consiste à faire tremper le riz, puis à le cuire partiellement. Il est ensuite séché et décortiqué. De plus, les balles de riz sont utilisées comme source d'énergie. Ce traitement à l'étouffée permet aux éléments nutritifs hydrosolubles contenus dans le germe et les enveloppes du grain de migrer à l'intérieur de ce grain et d'augmenter ainsi la valeur nutritive du riz. Le riz étuvé est légèrement translucide et jaunâtre, il blanchit à la cuisson et ne colle pas. Il a un goût léger et apprécié, est plus digeste que le riz blanc, plus riche en vitamines et en minéraux et se conserve mieux et plus longtemps.

Les étuveuses membres de l'UGER-B achètent le riz paddy des producteurs locaux, l'étuvent et le commercialisent à raison de 1 500 tonnes par an. L'Union s'est donné pour buts : l'ajout d'une plus value au riz de la plaine, l'amélioration de la qualité nutritive du riz, le renforcement des activités génératrices de revenus des femmes et l'amélioration de leurs conditions de vie.

d. Difficultés

Le problème majeur est l'insuffisance du débit du Kou, l'ensablement de la rivière et l'importance des prélèvements illicites en amont. De plus, le réseau d'irrigation vieillit et l'équipe technique ne dispose pas de moyens suffisants pour résoudre ces problèmes.

D. LES PLATES-FORMES MULTIFONCTIONNELLES

1. Le programme « plates-formes multifonctionnelles »

Le Programme national « plates-formes multifonctionnelles » pour la lutte contre la pauvreté (PNPTF/ LCP) dont le but est d'offrir aux communautés rurales des services énergétiques fiables et à un coût raisonnable, est un élément clé du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du Burkina Faso (CSLP). Ce programme du Gouvernement burkinabè est exécuté avec l'appui du PNUD. Il vise à réduire la pauvreté dans les zones rurales et périurbaines du Burkina Faso en encourageant l'accès, en particulier des femmes, à des services énergétiques modernes, condition de la croissance économique et du bien-être des populations. Depuis sa mise en route, en décembre 2004, le Programme « plates-formes multifonctionnelles » a démontré sa capacité de stimuler le développement rural. En effet, plus de 800 000 Burkinabè ont vu leur quotidien s'améliorer grâce à l'installation de plus de 400 plateformes multifonctionnelles.

2. Descriptif d'une plate-forme multifonctionnelle

C'est un système de production d'énergies mécanique et électrique qui comprend un ensemble d'équipements installés sur un châssis fixe par l'intermédiaire de rails amovibles et qui permet la fourniture d'énergie mécanique et électrique de manière décentralisée, souple et modulaire. Ce système simple et robuste est conçu avec du matériel et des pièces de rechange accessibles aux villageois.

a. Caractéristiques techniques

Le moteur est généralement un diesel de type Lister de fabrication indienne d'une puissance de 6 à 20 CV. Ce moteur peut faire fonctionner un mini réseau électrique ou d'adduction d'eau potable ainsi que différents outils :

- Un moulin à meules à pierre pour la mouture des céréales sèches d'une capacité horaire de 500 Kg, pour le maïs, le mil et le sorgho,

- Un moulin à meules métalliques pour la mouture des céréales humides d'une capacité horaire de 300 à 500 Kg pour le maïs, le mil, le sorgho, le karité et l'arachide ,
- Une décortiqueuse de céréales avec une capacité horaire de 500 Kg pour le maïs, le mil, le sorgho et le riz,
- Un alternateur qui est générateur d'énergie électrique pouvant fournir jusqu'à 7 kW avec le moteur de 10 CV. Il peut alimenter un poste à souder, un chargeur de batteries, une concasseuse, une affûteuse, une scie électrique...

b. Financement des plates-formes

Une étude de faisabilité permet de connaître la faisabilité sociale, organisationnelle, technique et financière des équipements à acquérir, à installer et à exploiter par le demandeur. Si cette étude est positive, la plate-forme est implantée, après la construction du local abritant la plate-forme qui reste à la charge du bénéficiaire. Le coût d'une plate-forme (sans le local) est de l'ordre de 4 millions de francs CFA (environ 6 000 euros) et le groupement des femmes participe pour 5 à 10 % à ce financement. L'étude de faisabilité, les formations, l'appui et l'accompagnement à la mise en route sont gratuits, ainsi que le suivi technique.

c. Gestion des plates-formes

Deux types de gestion sont possibles : une gestion de type privé (implantation et gestion de la plate-forme par des entrepreneurs privés) et une gestion de type communautaire (implantation et gestion de la plateforme par des groupements féminins), comme cela est le cas pour la plateforme de Kienfangué.

Le comité féminin de gestion se compose d'une présidente, une trésorière, une caissière, deux meunières et deux contrôleuses.

Après la mise en place du comité féminin de gestion, les capacités des membres sont renforcées par des formations en alphabétisation, gestion et utilisation des fiches de gestion ainsi que pour l'entretien courant des équipements. Les compétences locales sont fortement sollicitées : des artisans locaux sont formés en trois jours pour le fonctionnement du châssis et des rails, en deux jours pour le

fonctionnement des autres équipements, et les meunières sont formées en trois jours.

3. L'amélioration des conditions de vie des femmes

Les difficultés d'accès aux services énergétiques modernes sont encore trop souvent une réalité dans les villages africains. Ces difficultés freinent le développement et affectent particulièrement les femmes des zones rurales.

L'introduction de ces plates-formes multifonctionnelles au Burkina Faso a permis de briser le cercle vicieux «genre-énergie-pauvreté», en faisant gagner du temps et de l'énergie au groupe le plus vulnérable de la communauté que sont les femmes, qui peuvent alors consacrer du temps à des activités productives et rémunératrices. En effet, la mécanisation de tâches traditionnelles comme le concassage et le broyage aide les agriculteurs à augmenter leur production, tout en améliorant la qualité de leurs produits. C'est ainsi que le revenu des femmes s'est à la fois accru et diversifié. D'autres avantages ont été observés pour les femmes, notamment en termes d'émancipation, de scolarisation des filles et d'amélioration de la santé.

En outre, en faisant venir l'électricité au coeur du village, les plates-formes ont littéralement changé la vie de tous les membres de la communauté. Des enquêtes sur l'emploi du temps des ménages ont montré que l'introduction des plates-formes multifonctionnelles réduit de deux à six heures par jour le temps consacré par les femmes à des tâches domestiques comme la transformation des produits agricoles et la préparation des repas.

De plus, ce développement d'activités rémunératrices a entraîné une mobilisation des systèmes bancaires locaux, l'introduction du micro financement, et la création d'emplois. Ce type de développement rural permet donc non seulement de lutter contre la pauvreté, mais aussi de dynamiser la croissance économique en favorisant la création de petites entreprises et de microprojets au niveau communautaire.

4. Perspectives

Le Programme plates-formes multifonctionnelles est opérationnel dans huit régions du Burkina Faso : le Nord, l'Est, le Centre-Est, la Boucle du Mouhoun, le Centre Ouest, et les Hauts Bassins-Cascades. Les évaluations ont montré que les plates-formes multifonctionnelles installées dans les communautés villageoises ont un impact réel dans la lutte contre la pauvreté. En effet, l'accès des populations rurales aux services énergétiques par la force motrice de la plate-forme multifonctionnelle, est un puissant moyen de promotion du développement économique et social au niveau local.

Au regard des résultats constatés sur le terrain, le Gouvernement du Burkina Faso a décidé d'intensifier, voire de généraliser l'installation des plates-formes multifonctionnelles au niveau national. La deuxième phase du programme qui a débuté en 2010 prévoit l'implantation de 1700 unités à l'horizon 2015. A plus long terme, le Gouvernement burkinabè ambitionne ainsi la couverture de toutes les régions du pays avec 8000 plates-formes multifonctionnelles

CONCLUSION

Les membres de la délégation du groupe d'amitié ont rencontré durant tout leur séjour au Burkina Faso une population chaleureuse et ont été fort bien accueillis par les différents interlocuteurs qu'ils ont pu rencontrer.

La délégation avait souhaité s'informer sur les problèmes du développement, particulièrement ceux liés à l'eau et concernant plus spécifiquement l'agriculture, ainsi que sur l'état de la coopération décentralisée avec le Burkina Faso. Les entretiens ministériels ainsi que les visites de terrain qu'elle a pu effectuer lui ont permis de mieux appréhender la réalité des difficultés que rencontre la population du pays.

Les membres de la délégation ont été très impressionnés par la volonté et le savoir faire des différents acteurs locaux qui ont mis en place de nombreux projets pour sortir le pays de la pauvreté. Ils ont noté la participation active de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté grâce au cadre de stratégie de lutte contre la pauvreté que le Burkina Faso est le 1^{er} pays à avoir adopté. Le pays est encore très tributaire de l'aide internationale, mais les partenaires du développement sont unanimes pour saluer les efforts du Gouvernement burkinabè dans la mise en œuvre de réformes structurelles.

Les membres de la délégation saluent les différentes initiatives du Président Compaoré comme facilitateur dans la résolution de plusieurs crises ouest africaines, ainsi que sa volonté de procéder à une large consultation populaire avant toute modification de la Constitution.

Cette mission a également été l'occasion de prendre la mesure des réels progrès dans le domaine de la coopération entre les deux pays et de l'importance des liens tissés entre les deux assemblées dans le cadre des échanges entre les groupes d'amitié.

La délégation du groupe d'amitié France-Burkina Faso réitère ses remerciements pour l'accueil qui lui a été réservé lors de cette mission d'information et se tient prête à soutenir les actions visant à consolider l'amitié entre les deux pays.

PROGRAMME DE LA MISSION

Dimanche 6 février 2011 :

- **17h45** : Accueil de la délégation à l'aéroport international de Ouagadougou
- **19h30** : Entretien du Bureau du groupe d'amitié Burkina-France avec la délégation du groupe d'amitié France-Burkina

Lundi 7 février 2011 :

- **9h00** : Audience avec M. Roch Marc Christian Kaboré, Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso
- **12h30** : Audience avec Son Excellence M. Tertius Zongo, Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- **12h00** : déjeuner libre
- **15h15** : Audience avec M. Jérôme Bougouma Ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation
- **16h15** : Audience avec Mme Cécile Beloum Ouedraogo, Ministre chargée des relations avec le Parlement et Mme Minata Samate Cessouma, ministre déléguée, chargée de la coopération régionale
- **17h00** : Audience avec Mme Céline Yoda Konkobo, Ministre de la Promotion de la femme
- **18h00** : Audience avec M. Arsène Bongnesan Yé, Ministre d'Etat chargé des réformes politiques
- **20h00** : Réception à l'Ambassade de France au Burkina Faso

Mardi 8 février 2011 :

- **11h00** : Visite de la ville de Ouagadougou
- **12h30** : Déjeuner libre
- **16h00** : Rencontre avec le monde économique à la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina
- **19h30** : Dîner offert par le Président de l'Assemblée nationale

Mercredi 9 février 2011 :

- **9h00** : Réunion du groupe d'amitié
- **11h00** : Visite des locaux du Parlement burkinabè
- **12h30** : Déjeuner offert par la Présidente du groupe d'amitié au Coq Bleu
- **14h00** : Départ pour Bobo-Dioulasso
- **19h00** : Accueil et hébergement à Bobo-Dioulasso

Jeudi 10 février 2011 :

- **8h00** : Visite de courtoisie à M. Salia Sanou, Maire de la ville de Bobo-Dioulasso
- **9h00** : Visite de courtoisie à M. T. Pascal Benon, Gouverneur de la Région des Hauts Bassins
- **9h30** : départ pour la visite de la plaine rizicole de Bama
- **11h00** : Rencontre avec :
 - * M. le Maire de Bobo Dioulasso, sur la coopération décentralisée
 - * M. Sibiri Sou, Directeur adjoint de la Sofitex sur la filière coton
 - * M. A. Ouattara, Directeur régional de l'agriculture sur la problématique de l'Eau
- **14h00** Départ pour Ouagadougou
- **20h00** : Dîner libre

Vendredi 11 février 2011 :

- **12h00** : Déjeuner libre
- **14h00** : Visite d'une plate-forme multifonctionnelle à Kienfangué
- **15h00** : Visite du Centre culturel français Georges Méliès de Ouagadougou
- **19h30** : Dîner offert par Son Excellence M. le Premier Ministre

12 février 2011 :

- Journée libre
- **21h30** : départ pour l'aéroport